

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/NGO/47
30 mars 1993

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES
A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

Exposé écrit présenté par Pax Christi International, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[le 26 février 1993]

HAITI

1. Depuis le coup d'Etat du 30 septembre 1991, le plus brutal et le plus sanglant dans l'histoire d'Haïti, la situation des droits de l'homme dans cette nation des Caraïbes de 6 700 000 âmes n'a pas cessé de se détériorer. En effet, depuis cette date, la vague de violations des droits les plus élémentaires de la personne humaine a décuplé voire centuplé. En ce début de l'année 1993, elle a atteint des proportions horribles et dramatiques.

2. Dans le but d'accompagner le peuple haïtien dans sa lutte pour la justice, la démocratie, la dignité et la paix, plus d'une demi-douzaine de délégations composées principalement de membres de Pax Christi USA ont séjourné en Haïti tout au cours de l'année 1992. Ces différentes délégations ont rencontré en Haïti des citoyens de toutes les couches sociales : des commerçants, des officiels du gouvernement légitime, des syndicalistes, des étudiants, des membres d'organisations populaires, des paysans, des prêtres, des laïcs engagés, ainsi que des délégués de l'Organisation des Etats américains.

3. A l'unanimité, les délégations de Pax Christi soulignent dans leurs rapports que le peuple haïtien, en fait les pauvres, les travailleurs, les paysans, les habitants des quartiers populaires, les chômeurs, les femmes, les petits marchands, etc., fait face à une répression sauvage, anachronique, encore pire que celle que ce courageux peuple a expérimentée sous la dictature honnie des Duvalier. Cette répression barbare planifiée par la minorité argentée haïtienne et exécutée par l'armée d'Haïti aidée dans cette sale besogne par les chefs de sections régnant dans les campagnes, des centaines de civils armés opérant dans les quartiers pauvres et les escadrons de la mort couramment appelés en Haïti "Zenglando" se manifeste de la manière suivante :

Exécutions extrajudiciaires

4. Les organisations de défense des droits humains déclarent que dès la nuit du coup d'Etat, plus de 500 vies humaines ont été fauchées par la soldatesque. Le bilan des morts du coup d'Etat s'élève jusqu'ici à 3 000. Au cours de ces deux derniers mois, les exécutions les plus spectaculaires ont été celles de l'ingénieur Jacques Derenencourt, membre d'un parti politique de centre gauche enlevé par un commando armé et retrouvé un jour plus tard avec une balle dans la nuque, et celle d'un jeune étudiant du nom de Jean Sony Philogene, exécuté sur son lit d'hôpital en présence de sa grand-mère après une intervention chirurgicale.

Arrestations arbitraires

5. Depuis le coup d'Etat, l'armée et les chefs de sections ont procédé à l'arrestation de plus de 10 000 personnes de façon arbitraire absolument illégale, en dehors des dispositions de la Constitution. Récemment, la mère d'une étudiante, Mme Gisèle St Firmin, a été arrêtée dans la ville de Cayes à la place de sa fille, Marie Josée St Firmin, membre d'organisations estudiantines. Battue par les soldats au moment de son arrestation, Mme St Firmin est toujours détenue à la caserne de cette ville.

6. La liberté d'opinion, d'expression, de réunion, de circulation reconnue et garantie par la Constitution n'existe pratiquement plus. Plus de trois journalistes ont été exécutés par l'armée d'Haïti depuis le coup d'Etat. Un autre, Félix Lamy, est porté disparu depuis décembre 1991.

7. Face à cette situation et craignant pour leurs vies, des milliers d'Haïtiens, en particulier des jeunes, fuient leur pays pour se réfugier en Floride ou en République dominicaine. De novembre 1991 à mai 1992, plus de 40 000 ont essayé d'atteindre les côtes de la Floride. Ils sont impitoyablement refoulés par la marine américaine.

8. Pax Christi croit que seule la restauration de la démocratie passant par le retour du président élu à 67 % des voix dans ses fonctions peut aider à résoudre durablement la crise haïtienne. C'est pourquoi Pax Christi International enjoint les Nations Unies et les différentes institutions régionales et internationales d'appliquer les résolutions qu'elles ont adoptées immédiatement après le coup en octobre 1991 incluant le renforcement de l'embargo décrété par l'Organisation des Etats américains et la restauration du président élu en décembre 1990, Jean Bertrand Aristide.